

PROJET DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE IMMOBILIER CAMP GUEZO A COTONOU

**LOT 1 :
TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RESEAUX DIVERS (VRD)**

**LOT 2 :
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DE STANDINGS VARIES AVEC
UN CENTRE COMMERCIAL, UN POOL HOUSE ET DES AIRES DE JEUX**

APPEL D'OFFRES N° 069/SImAU/DG/DO/DJ du 25 août 2022

REPONSES AUX QUESTIONS

N°	QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES	ELEMENTS DE REPONSE DE LA SIMAU
1	<p>Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe 4.2 a) ci-dessus, une expérience minimale de travaux dans les principales activités suivantes (Travaux de logements) Une expérience minimale de construction achevée de manière satisfaisante dans les domaines suivants dans un délai maximum d'un an: Un marché de Travaux de construction d'au moins cinquante (50) bâtiments (logements ou autres bâtiments) ou Deux (02) marchés de Travaux de construction d'au moins vingt-cinq (25) bâtiments chacun (logements ou autres bâtiments).</p> <p>Dans le tableau, les spécifications de conformité tant pour l'entité unique que pour le Groupement d'entreprises sont "Sans objet". Veuillez préciser : cette exigence d'expérience s'applique-t-elle ?</p>	<p>Le point 4.2b des critères de qualification du DAO n'est pas une exigence</p>
2	<p>Equipe de Chef de chantier : Technicien supérieur (bac+3 au moins) en BTP, Génie civil ou équivalent. Et # Equipe de Topographe (bac+3 au moins) en Topographie, Génie civil ou équivalent.</p> <p>Veuillez donner la définition d'Equipe et préciser le nombre de personnes requises pour les deux postes.</p>	<p>Il faut une équipe de 03 personnes qui possèdent les qualifications demandées pour chacun des 02 postes</p>
3	<p>Si le soumissionnaire participe aux deux Lots, est-il possible de partager les pièces communs comme les états financiers, l'attestation de non-faillite, l'attestation des impôts etc?</p>	<p>Les pièces telles que : les états financiers, l'attestation de non-faillite, l'attestation des impôts etc? sont des pièces administratives</p>



		et peuvent être communes aux deux (02) lots.
4	Le DAO indique que le maître d'ouvrage du projet est CDCB, mais certains documents indiquent que le maître d'ouvrage est MCVDD. Veuillez préciser quelle entité est le maître d'ouvrage du projet afin de nous permettre de remplir le formulaire d'offre	Le maître d'ouvrage du projet est la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDCB)
5	Le marché est-il exonéré des droits de douane et des taxes sur valeur ajoutées ?	Le marché sera en Toutes Taxes Comprises (TTC), en d'autres termes, il sera soumis aux droits de douane et taxes en vigueur en République du Bénin
6	Parlant de la garantie de soumission, qu'entend-on pas structures étrangères ?	On entend par garanties de soumission d'une structure étrangère, les garanties de soumission fournies par des structures lors de l'espace UEMOA. Lesquelles doivent être relayées par des structures correspondantes situées au Bénin.
7	Si le financement est disponible et assuré entièrement par la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin ?	Le financement du Projet est disponible et assuré par la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin.
8	Veuillez nous indiquer le point de rassemblement pour la visite de site	L'image de géolocalisation vous sera transmise à cet effet.
9	Veuillez nous indiquer la date de début des travaux de construction des 02 lots.	La date de début des travaux vous sera communiquée sous peu
10	Compte tenu de la taille des travaux du lot 02, pouvons-nous proroger le délai d'exécution des travaux prévu dans le DAO ?	Toute offre dont le délai d'exécution supérieur à 24 mois pour le lot 02 ne sera pas acceptée
11	On retrouve 4 lots (7, 9, 11 et 21), est ce que ses lots font partir intégrante du lots 01 des travaux ?	Ces quatre (04) lots font partie intégrant du lot 01 – VRD. Ces éléments d'ouvrage sont pris en compte dans le VRD
12	Le marché, est-il à prix unitaires ou forfaitaire ?	Le marché est à prix global forfaitaire non révisable.
13	12.3.1 a) Les modalités de calcul de la rémunération des travaux en régie sont les suivantes : Les salaires et indemnités versées à l'occasion de travaux en régie passibles des charges salariales seront majorés dans les conditions ci- après charges salariales 15%, frais généraux, impôts, taxes et bénéfices 15%. 12.3.1 b) Les autres sommes dépensées à l'occasion de travaux en régie seront majorées dans les conditions ci-après : frais	Oui, le pourcentage majoré est une augmentation de 15% des frais généraux, des impôts, des taxes et bénéfices.



	<p>généraux, impôts, taxes et bénéfices 15%.</p> <p>Le taux de TVA en République du Bénin est de 18%.</p> <p>Veillez préciser si le pourcentage majoré ici est une augmentation.</p>	
14	<p>Sans Objet</p> <p>Les prix du Marché sont fermes, le montant du Marché est actualisable en application du coefficient "ACT" calculé selon la formule suivante :</p> <p>La révision du prix ne s'applique pas mais la formule de révision est donnée. Veillez clarifier.</p>	<p>Le montant du marché est actualisable par contre, il est ferme et non révisable.</p> <p>L'actualisation du montant du marché s'opère avant la contractualisation.</p> <p>La révision du montant du marché s'opère après la contractualisation donc lors de l'exécution du contrat de marché.</p>
15	<p>12.4 Des acomptes sur fournitures qui seront approvisionnés pourront être versés à l'entrepreneur, sur sa demande, à concurrence des quatre cinquième (4/5ème) des quantités approvisionnées sur le chantier, ayant fait l'objet d'un constat contradictoire, et dans la limite de vingt pour cent (20%) du montant initial du marché. Ces acomptes seront déterminés par l'application de prix unitaires arrêtés d'un commun accord entre l'entrepreneur et le Maître d'œuvre, sur la base des débours directs, sans prise en compte de frais de chantier ou de frais généraux</p> <p>12.5 Le mode de calcul de l'avance est le suivant : a) pourcentage par rapport au Montant du Marché : 20% (vingt pour cent) du montant initial. b) L'avance sur les paiements contractuels sera remboursée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le remboursement de l'avance de démarrage interviendra sur chaque décompte au prorata du montant du décompte, dès le premier décompte. • Le remboursement de l'avance de démarrage devra être de 100% lorsque le montant des travaux réalisés aura atteint 80% du montant du marché <p>(1) L'avance pour les matériaux et l'avance pour les travaux sont toutes deux additionnées à 40% du montant initial. (2) Il est convenu de rembourser de chaque décompte, mais le pourcentage de n'est pas clair. Veillez clarifier</p>	<p>Pour chaque décompte, le montant de remboursement d'avance de démarrage est de 25% du montant du décompte.</p> <p>Ce même pourcentage (25% du montant du décompte) est applicable pour les acomptes sur fournitures.</p>
16	<p>Assurance responsabilité civile courant les dommages corporels et matériels pour un montant de couverture minimum requise de 1 000 000 000 FCFA, (Cinq cents</p>	<p>Assurance responsabilité civile courant les dommages corporels et matériels pour un montant de couverture minimum requise de</p>



	<p>millions de francs CFA), cumulé sur toute la durée du marché avec une franchise de 5% du montant du sinistre et un montant minimum d'un million (1 000 000) de FCFA.</p> <p>Le maître d'ouvrage aidera-t-il l'entrepreneur à faire les documents d'exonération de taxes pour ce projet? Les chiffres hors parenthèses</p> <p>(1 milliard) ne correspondent pas à la lettre (500 millions). Veuillez clarifier.</p>	<p>1 000 000 000 FCFA, (un milliard de francs CFA), cumulé sur toute la durée du marché avec une franchise de 5% du montant du sinistre et un montant minimum d'un million (1 000 000) de FCFA.</p>
17	<p>L'entrepreneur souscrira à une assurance courant intégralement sa responsabilité décennale susceptible d'être mise en jeu à l'occasion de la réalisation du marché.</p> <p>Veuillez préciser le taux d'assurance de responsabilité décennale.</p>	<p>L'assurance décennale concerne la structure, le clos et couvert et les équipements indissociables du bâtiment.</p>
18	<p>L'Autorité contractante ne mettra pas à la disposition de l'entrepreneur, un domaine pour l'installation du chantier.</p> <p>Le terme "l'installation du chantier" désigne l'installation provisoire ou le site des travaux. Veuillez clarifier.</p>	<p>L'emplacement réservé à l'installation du chantier sera sur le site, mais n'impactera pas l'emprise du Projet.</p>
19	<p>IC 14.1 f Les marchés sont exonérés de la TVA et des droits de douanes. CCAP 11.5.2 Les prix du présent Marché est soumis au régime fiscal de droit commun relatif aux marchés de financement national, qui ne sont pas exonérés des droits de douane et de la TVA. Il n'est pas exempté des droits de timbres et d'enregistrement. L'entrepreneur est tenu d'accomplir les formalités d'enregistrement au service des impôts.</p> <p>Une incohérence entre les deux articles. Veuillez confirmer si le projet est exonéré de taxe.</p>	<p>Le montant du marché sera toutes taxes comprises.</p> <p>Le marché est soumis au régime fiscal de droit commun en vigueur en République du Bénin</p>
20	<p>21.1 La pénalité journalière pour retard dans l'exécution est fixée à 1/2000 IÈME du montant du marché. Le cumul des pénalités de retard ne peut excéder 10% du montant du marché. 21.7 Le montant maximum des pénalités est de : 5 %</p> <p>Une incohérence entre le cumul des pénalités de retard et le montant maximum des pénalités. Veuillez clarifier.</p>	<p>Le cumul des pénalités de retard ne peut excéder 5% du montant du marché.</p> <p>Le montant maximum des pénalités est de : 5%</p>



21	<p>6.2 L'Entrepreneur doit entreprendre les études d'exécution, dans les limites des dispositions du Marché, l'exécution complète des travaux et doit remédier aux désordres ou malfaçons, conformément aux dispositions du Marché. 'Entrepreneur doit diriger les travaux, fournir la main-d'œuvre, les matériaux, le matériel, les équipements, ainsi que les ouvrages provisoires requis pour l'exécution et l'achèvement des travaux et la reprise des désordres et malfaçons.</p> <p>30.1.1 Sauf dispositions contraires du Marché, l'entrepreneur établit d'après les pièces contractuelles les documents nécessaires à la réalisation des ouvrages, tels que les plans d'exécution, les notes de calculs, les études de détail. A cet effet, l'entrepreneur fait sur place tous les relevés nécessaires et demeure responsable de conséquences de toute erreur de mesure. Il doit, suivant le cas, établir, vérifier ou compléter les calculs notamment en ce qui concerne la stabilité et la résistance des travaux et ouvrages. S'il reconnaît une erreur dans les documents de base fournis par le Maître d'Œuvre, il doit le signaler immédiatement par écrit au Maître d'Œuvre.</p> <p>L'étendue du Marché comprend-elle des travaux des études ? Veuillez clarifier</p>	<p>Il s'agit des travaux de viabilisation pour le lot 01 et des travaux de construction pour le lot 02.</p> <p>A cet effet, l'entrepreneur doit faire les études d'exécution qui prend en compte les plans d'exécution, les notes de calculs, les études de détails, qui seront validées par le Maître d'œuvre et le bureau de Contrôle Technique avant la réalisation des travaux.</p>
22	<p>Dans l'appel d'offre, vous avez fourni le modèle d'attestation de capacité financière et le modèle de lettre de confirmation de la capacité financière. Quand on demande la ligne de crédit, est-ce que l'on doit utiliser tous les deux.</p>	<p>Oui, vous devez utiliser tous les deux (le modèle d'attestation de capacité financière et le modèle de lettre de confirmation de la capacité financière) pour la ligne de crédit.</p>
23	<p>Dans l'appel d'offre, sous-section C: Critères d'évaluation et de qualification, personnel exigé pour le lot 2, le 9ème est chef chantiers béton, mais aux profils et expériences requises du personnel clé, c'est le géomètre expert, Veuillez confirmer cette personne clé.</p>	<p>Sous-section C: Critères d'évaluation et de qualification, personnel exigé pour le lot 2, le 9ème est chef chantiers béton, titulaire d'un diplôme de Génie-Civil (BAC+3) au moins et ayant 08 ans d'expériences, 02 chantiers de travaux similaires.</p>
24	<p><u>Référence</u> : Sous-section C – 5. Personnel – 5.1</p> <p><u>Contenu</u> : # Equipe de Chef de chantier : Technicien supérieur (bac+3 au moins) en BTP, Génie civil ou équivalent. Et # Equipe de Topographe (bac+3 au moins) en Topographie, Génie civil ou équivalent</p> <p><u>Question</u> : Veuillez donner la définition d'Equipe et préciser le nombre de personnes requises pour les deux postes</p>	<p>Confère réponse à la question 2</p>



25	Pouvez-vous nous préciser comment va s'opérer la coordination des travaux entre les 2 lots ?	Il y aura des réunions conjointes de coordination sous la direction du maître d'œuvre
26	Etant donné que les travaux des lots 1 et 2 seront interdépendants, pouvez-vous modifier le délai du lot 1 afin de le ramener à 24 mois conformément à celui du lot 2 ?	Les délais restent tels quels. Une coordination sera assurée en phase d'exécution.
27	Etant donné que le lot 1 ne comporte pas de travaux d'Electricité à proprement parlé (uniquement Infrastructures) ni de Fibre optique, pouvez-vous retirer dans <u>les critères de qualification (4.2.a Expérience spécifique de construction)</u> , les expériences requises concernant l'électricité et les réseaux Télécom?	Le lot 01 comporte bel et bien les lots / Electricité CFO-CFA et fibre optique.
28	Pouvez-vous nous mettre à disposition le levé topographique en version DWG des zones couvertes par le projet ?	Oui le levé topographique sera mis à disposition avec l'addendum n°1
29	Pouvez-vous nous mettre à disposition les polygonales pour le lot 1 ? Ou à défaut les stations topographiques IGN utilisées pour le projet ?	Confer levé topographique. Ces informations y figurent.
30	Aux fins de vérifier les métrés, pouvons-nous accéder aux sites occupés par l'armée ? Merci de nous donner le contact (mail ou numéro de téléphone) à qui devons-nous adresser notre demande ?	Nous vous revenons ultérieurement sur cette préoccupation



Pour l'instant, nous avons examiné et étudié les documents d'appel d'offres fournis pour le LOT 2 et nous sommes rendus compte qu'il y a des divergences dans les dossiers et des documents manquants. Ils sont les suivants:

1. Certains fichiers et dossiers EXCEL avec les suffixes "S" et "O" sont répétitifs (comme indiqué dans les fichiers joints DOCUMENT 2 & 3). Veuillez nous indiquer quels fichiers sont les bons.
2. Le contenu des fichiers du dossier "PIECES ECRITES" (partie des documents d'appel d'offres fournis) ne correspond pas à la liste des documents d'appel d'offres, selon le fichier "DOCUMENTS DU DAO" ci-joint.

Il est à noter que par rapport au "DOCUMENT 3", les 6 fichiers suivants ne sont pas réunis dans les "DOCUMENTS DU DAO":

1. Description du projet
2. Méthode d'évaluation des travaux (MET)
3. Rapport de campagne géotechnique
4. Avis de sécurité
5. Rapport de Contrôle Technique Initial (RICT)
6. Notice acoustique et accessibilité

Veuillez nous fournir les documents manquants.

-  CGB-LCI-DCE-+-ETA-PE-006-0-DPGF ETANCHEITE | 
-  CGB-LCI-DCE-+-ETA-PE-006-0-DPGF ETANCHEITEO | 
-  CGB-LCI-DCE-+-STR-PE-005-0-DPGF GO | 
-  CGB-LCI-DCE-+-STR-PE-005-0-DPGF GOO | 
-  CGB-LCI-DCE-+-STR-PE-007-0-DPGF DEMOLITION | 
-  CGB-LCI-DCE-+-STR-PE-007-0-DPGF DEMOLITIONO | 
-  CGB-LCI-DCE-PE-TN-ELE-002-1-Décomposition du prix global et forfaitaire
-  CGB-LCI-DCE-PE-TN-MEC-003-1-0-DPGF | 
-  CGB-LCI-DCE-PE-TN-MEC-003-1-1-DPGF | 
-  CGB-LCI-DCE-PE-TN-MEC-003-1-DPGF
-  DQE - BON STANDING
-  DQE - CENTRE COMMERCIAL
-  DQE - ECONOMIQUE OK
-  DQE - GUERITE
-  DQE - HAUT STANDING
-  DQE - LT CENTRE COMMERCIAL
-  DQE - MOYEN STANDING
-  DQE - POOL HOUSE
-  DQE - POSTES A
-  DQE - POSTES B

DOCUMENT 2

Dans sa phase actuelle, le projet est suffisamment explicite. Merci de vous en tenir aux différents documents reçus.

Merci de vous en tenir au cadre quantitatif Fourni pour l'Appel d'Offre qui est suffisamment détaillé.























Document identique (Doublons)

Document identique (Doublons)

Document identique (Doublons)

31



	<ul style="list-style-type: none">  A 1401/06/08 2:14 PM File folder  B 1401/06/08 2:14 PM File folder  B' 1401/06/08 2:14 PM File folder  C 1401/06/08 2:14 PM File folder  Centre Commerciale 1401/06/08 2:14 PM File folder  D 1401/06/08 2:14 PM File folder  DCE LOT ELECTRICITE dwg et pdf 1401/06/08 2:14 PM File folder  DCE LOT FLUIDE PDF ET DWG 1401/06/08 2:11 PM File folder  DCE STR CGB DWG PLANS DE COFFRAGES 1401/06/08 2:11 PM File folder  ELECTRICITE CFA-CFO-SSI 1401/06/08 2:11 PM File folder  ETANCHEITE CAMP GUEZO 1401/06/08 2:12 PM File folder  Guerite 1401/06/08 2:13 PM File folder  liste de plan 1401/06/08 2:13 PM File folder  LOCAUX TECHNIQUES 1401/06/08 2:13 PM File folder  Lot Architecte 1401/06/08 2:13 PM File folder  LOT FLUIDE 1401/06/08 2:13 PM File folder  LOTS ARCHITECTES 1401/06/08 2:13 PM File folder  LT CenC et A et B 1401/06/08 2:13 PM File folder  PIECES ECRITES 1401/06/08 2:13 PM File folder  PIECES ECRITISS 1401/06/08 2:13 PM File folder  POOL house 1401/06/08 2:14 PM File folder <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">  Document 3 </div>	Document identique (Doublons)
32	L'AAOI Para 1 ainsi que les CCAP Art 4.1.1 indiquent que la CDCB est le Maitre d'ouvrage (MO). La documentation technique fait référence au Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) pour ce rôle de MO. Merci de préciser qui est le MO.	Confer question 4
33	Les DPAO précisent que le financement du Marché est le « Budget Projet ». Peut-il être précisé : a) qui sera l'entité payant l'Entrepreneur ? b) quelle est la source de financement de cette entité ? c) quelle forme de garantie l'entrepreneur aura sur le financement du Marché et de son paiement.	Confer question 7
34	Le MO dispose-t'il d'un budget construction maximal pour les Lots 1 et 2 du Complexe Immobilier de Camp Guezo ? Peut-il être communiqué ?	Il n'est pas prévu que le coût objectif soit communiqué.
35	Le Formulaire de Marché Art 11 mentionne un Marché qui serait « exempté au régime fiscal de droit commun » en référence à la loi n° 98 019 concernant la CNSS. Le MO n'étant pas la CNSS (cf Q1), ce régime fiscal peut-il est clarifié ? Et en particulier, quelles exonérations seront au bénéfice du contractant.	Confer question 5
	Le CCAP Art 11.5.2 précise que le « Marché est soumis au régime fiscal de droit commun », ceci est en	Confer question 5



36	contradiction avec le Formulaire de Marché Art 11 (voir Q2 ci-dessus) et aussi le DPAO IC 14.1 f qui indique que le « Marché est exonéré de la TVA et des droits de Douane ». Quel est le régime fiscal retenu ?	
37	Le Formulaire de Marché Art 3 indique que le celui-ci est un « marché à prix unitaires ». Est-il correct de considérer que les quantités mises en œuvre seront mesurées et que la facturation se fera sur la base des quantités mesurées ? Dans l’affirmative, quel sera la procédure de mesure appliquée ?	Le marché est à prix global forfaitaire non révisable.
38	Le CCAG Art 11.2.1 b) précise que certaines parties de l’ouvrage ou prestations seront à prix forfaitaire. Ces parties de l’ouvrage et prestations peuvent elle être expressément précisées ?	Le marché est à prix global forfaitaire non révisable.
39	Le CCAP Art 11.4.3 prévoit une actualisation des prix. Comment sont déterminées les valeurs T, S, F, M, E et M'. Ou en d’autres termes quel indice doit être pris en compte pour calculer cette actualisation ?	Ces indices vous seront précisés au moment de la demande.
40	Le DPAO IC 14.1 d précise que « les prix proposés par le candidat sont fermes ». Merci de préciser comment cela s’articule avec le CCAP Art 11.4.3 qui propose une actualisation.	Confère question 14
41	Pénalité de retard journalière : dans le Formulaire de Marché Art 16 elles sont de 1/3000 du montant du Marché. Dans le CCAP ces pénalités sont de 1/2000. Merci de préciser le ratio applicable.	Veillez-vous conformer au pourcentage du CCAP qui est de 1/2000.
42	Formulaire de Marché Art 5 Monnaie de paiement : il est précisé que dans le cas de sous-traitants la devise de paiement pourrait être autre que le FCFA. Deux questions : a) le Marché peut-il intégrer une part FCFA et une part EUROS ? b) dans quel cadre contractuel s’appliquerait un paiement direct de l’autorité contractante à un sous-traitant ?	Conformément à l’article 15.1 du DAO, les prix de l’offres seront en FCFA.
43	L’AAOI prévoit un dépôt de l’offre au plus tard le 30 novembre 2022. Compte tenu de la réception de ce dossier le 23 octobre, une demande d’extension d’environ 3 semaines pourra elle être considérée ?	Nous ne pensons pas proroger le délai de dépôt des offres
44	Les Instructions aux Candidats Art 7 du DPAO indique un dépôt de demandes d’éclaircissement au plus tard 18 jours avant la date de limite de dépôt des offres, soit à ce jour le 11 novembre. Un report de cette date d’environ 2 semaines pourra t’il être considéré ?	Nous ne pensons pas proroger le délai de dépôt des offres
45	Un métré, de type SHO, des bâtiments à construire peut-il être partagé ?	Pour chaque plan, nous y apposons les surfaces demandées. Merci de les extraire.
46	Un rapport géotechnique est-il disponible et peut-il être partagé ?	Oui, les rapports géotechniques seront partagés avec l’addendum n°1

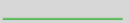


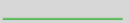


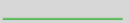




47	Les précédentes demandes et réponses de clarification peuvent elles nous être partagées ?	Les réponses de clarifications vous seront transmises sous peu
48	Lot 1 - Lot 2- (Documents d'inventaire) Plans d'approvisionnement en eau potable et électricité de la zone. Objectif : Pour nous assurer le nombre de Canalisations souterraines de la SONEB et la SBEE passant sur le site du Camp Guezo	Se rapprocher de la SONEB et la SBEE
49	Lot 1 – Lot 2- (Document écrite à compléter du DAO) Veuillez fournir un rapport d'étude du sol.	Rapport de sol renvoyé une nouvelle fois par wetransfer
50	Lot 1- Lot 2- (Bordereau quantitatif) Le document nomme les fournisseurs et les produits, par exemple Saint Gobain ou Technal. Le choix de matériaux équivalents par d'autres fournisseurs est-il autorisé ?	Dans les prescriptions, nous demandons toujours des matériaux similaire ou équivalent.
51	Lot 1- Lot 2- (Décharge) Pouvez-vous nous dire où se situe la décharge prévue pour le Lot 1 et Lot 2 ?	La localisation de la décharge sera fonction du plan d'organisation du chantier de chaque soumissionnaire.
52	Lot 2- (Bordereau quantitatif) Veuillez fournir une description des ascenseurs des bâtiments B, C et D.	Confer notice technique ascenseurs renvoyé en PJ
53	Lot 2- (P-E-27-11 Plan de Masse architectes dwg) Le document référencé ne peut pas être ouvert. Veuillez le renvoyer.	Plan de masse renvoyé une nouvelle fois par wetransfer
54	Lot 2- (Bordereau quantitatif) Veuillez fournir un calendrier des portes et fenêtres	Vous référer au cadre quantitatif et descriptif qui est suffisamment renseigné et précis.
55	Lot 2-(Plan) Veuillez indiquer si un modèle architectural au format Revit est disponible. Si oui Veuillez nous le fournir.	Vous référer au cadre quantitatif et descriptif qui est suffisamment renseigné et précis.
56	Lot 2- (Bordereau des quantités 4.3.3.1 CAF 1) Dans le Bordereau des bordereaux Menu-Alu, il est fait référence à des détails dont nous ne disposons pas. Veuillez fournir les détails des fenêtres et des portes en aluminium mentionnés dans le bordereau.	Vous référer au cadre quantitatif et descriptif qui est suffisamment renseigné et précis.
57	Lot 1-(Bordereau des quantités 4.12 STATIONS DE MICRO PURIFICATION, CGB-LCI-DCE-PE-TZ-VRD-002-0-CCTP") Veuillez indiquer les équivalents de population requis et le débit journalier des eaux usées pour chacune des 9 stations d'épuration proposées. Les volumes donnés par	1 STEP de 131m3 (6 bâtiments A 480hab, 110l/ha/j) composée de 2 micros stations 1 STEP de 131m3 (6 bâtiments A 480hab, 110l/ha/j) composée de 2 micros stations (3500 x 11930).



	<p>système ne sont pas suffisants car ils dépendent du procédé et varient d'un fabricant à l'autre.</p>	<p>1 STEP de 125m³ (6 bâtiments C 360hab, 140l/ha/j) composée de 2 micros stations (3500 x 11930).</p> <p>1 STEP de 125m³ (centre commerciale débit de pointe =1.4l/s) composée de 2 micros stations (3500 x 11930).</p> <p>1 STEP de 77m³ (4 bâtiments B 240hab, 130l/ha/j) composée d'une micro station (3000 X 10840).</p> <p>1 STEP de 116m³ (4 bâtiments B Plus piscine débit de pointe=1.3l/s) composée de 2 micros stations (3000 X 13700).</p> <p>1 STEP de 133m³ (2 bâtiments C 120hab, 140l/ha/j, plus 4 bâtiments D 84hab, 160l/ha/j, plus 3 bâtiments B 180hab, 130l/ha/j) composée de 2 micros stations (3500 x 11930).</p> <p>1 STEP de 121m³ (3 bâtiments C 180hab, 140l/ha/j, plus 3 bâtiments B 180hab, 130l/ha/j) composée de 2 micros stations (3000 X 13700).</p> <p>1 STEP de 116m³ (6 bâtiments B 360hab, 130l/ha/j) composée de 2 micros stations (3000 X 13700).</p>
58	<p>Lot 1- (Devis 1.4 Décapage de 20 cm de terre végétale, y compris l'évacuation.) L'unité de cet article est « m³ » et la quantité est 1. Cette position doit-elle être un prix unitaire ou l'unité n'est-elle pas indiquée correctement ?</p>	<p>L'unité est plutôt en « ENS » et la quantité est « 1 » (Confer DPGF VRD en PJ)</p>
59	<p>Lot 1- (Bordereau des quantités 4.2 Fourniture et pose de regards de visite BA) Le nombre de des Regards de VISITE BA Tampon indiqué ici comme 924 pièces. Nous avons vérifié les dessins et ne comptons que 474 pièces. Veuillez vérifier.</p>	<p>474 Pièces confirmées (Confer DPGF VRD en PJ)</p>
60	<p>Lot 1- (Bordereau des quantités 3.81 Clôture périphérique identique à l'ex Clôture périphérique identique à l'existant) 1492 m² : la quantité donnée ne correspond pas aux quantités et hauteurs de clôture indiquées sur le P-E-27-12 – PLAN VRD GENERAL. Merci de clarifier.</p>	<p>Considérer les précisions données sur le P-E-27-12-PLAN VRD GENERAL pour le chiffrage (Confer DPGF VRD en PJ)</p>
61	<p>Lot 1-(Bordereau des quantités 3.82 Clôtures intérieures en grilles à barreaux H=50cm)</p>	<p>Considérer les précisions données sur le P-E-27-12-PLAN VRD GENERAL pour le chiffrage (Confer DPGF VRD en PJ)</p>



	927 m : la quantité donnée ne correspond pas aux quantités et hauteurs de clôture indiquées sur le P-E-27-12 – PLAN VRD GENERAL. Merci de clarifier.																					
62	<p>Lot 1-(Dessin P-E-27-12 – PLAN VRD GENERAL) Le dessin indique trois types de clôtures. Les types et les quantités indiqués ne correspondent pas aux deux types de BoQ (3.81 et 3.82).</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">LEGENDE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Longueur</th> <th>Hauteur</th> <th>type</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>2162.66 ML</td> <td>1.80m</td> <td>Grille bareaudée sur allège</td> </tr> <tr> <td></td> <td>626.20 ML</td> <td>2.30m</td> <td>Grillage gantois type rhinostop sur allège</td> </tr> <tr> <td></td> <td>934.70 ML</td> <td>5.00m</td> <td>Grillage plastifié simple torsion sur allège</td> </tr> </tbody> </table> <p>06 Guérites 12 portails coulissantes</p>	LEGENDE					Longueur	Hauteur	type		2162.66 ML	1.80m	Grille bareaudée sur allège		626.20 ML	2.30m	Grillage gantois type rhinostop sur allège		934.70 ML	5.00m	Grillage plastifié simple torsion sur allège	Considérer les précisions du P-E-27-12-PLAN VRD GENERAL pour le chiffrage (Confer DPGF VRD en PJ)
LEGENDE																						
	Longueur	Hauteur	type																			
	2162.66 ML	1.80m	Grille bareaudée sur allège																			
	626.20 ML	2.30m	Grillage gantois type rhinostop sur allège																			
	934.70 ML	5.00m	Grillage plastifié simple torsion sur allège																			
63	<p>Dans le tableau des critères de qualification, il est demandé au niveau de l'expérience spécifique pour le lot 2, 01 marché de 50 milliards de FCFA ou 2 marchés de 25 milliards chacun, tous 2 correspondants à des bâtiments de 2 niveaux minimum.</p> <p>Nous disposons des expériences de projets suivants et nous aimerions savoir s'ils pouvaient être acceptés pour satisfaire à l'expérience spécifique demandé dans le DAO. Ces projets ont été réalisé par nous tous corps d'état seulement que la fourniture de tous les matériaux étaient à la charge du client. Nous avons apporté l'encadrement ainsi que tout le matériel et équipement nécessaires à la réalisation des bâtiments. Les montants réalisés par nous correspondent à 30 % du montant global des différents projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Construction la Centralité do Lossambo – Huambo/ANGOLA. Cité composée de 186 bâtiments de plus de 3 niveaux d'un montant de 15 358 551 000 FCFA <input type="checkbox"/> Construction de la Centralité do Uíge – Uíge/ANGOLA. Cité composée de 200 bâtiments de plus de 3 niveaux d'un montant de 28 107 757 000 FCFA <input type="checkbox"/> Construction de la Centralité do Luena – Moxico/ANGOLA. Cité composée de 90 bâtiments de plus de 3 niveaux d'un montant 10 040 000 000 FCFA 	Veillez présenter votre offre, la Commission se chargera d'analyse le contenu de vos références.																				



	<p>☐ Construction de la Centralité do Bucúla – Bengo/ANGOLA (en cours). Cité composée de 80 bâtiments de plus de 3 niveaux d'un montant de 3 816 000 000 FCFA</p> <p>Étant donné que ces contrats n'incluent pas les coûts d'acquisition de tous les matériaux, ils entraînent des valeurs contractuelles inférieures.</p> <p>Acceptez-vous ces projets comme suffisamment bons pour répondre aux exigences énoncées au point 4.2 Expérience Spécifique de Construction du « Sous-section C : Critères d'évaluation et de qualification » ?</p>	
64	<p>Dans le but d'élaborer une Offre Technique et Commerciale de qualité supérieure, nous vous demandons un report du délai de remise des offres. En effet, nous avons une équipe dynamique qui travaille sur le dossier, cependant les différentes demandes de cotation à l'internationale pour les matériaux et équipements de qualité nécessite un peu plus de temps ainsi que l'élaboration des documents technique relatifs au DAO. Nous souhaitons que la date de remise des offres soit prolonger au 06 janvier 2023.</p>	<p>Nous ne pensons pas proroger le délai de dépôt des offres. Veuillez-vous conformer à la date du 30/11/2022</p>
65	<p>Dans le but de la soumission au Projet de Construction du Complexe Immobilier CAMP GUEZO Cotonou LOT 1 et LOT 2, il est précisé dans le dossier d'appel d'offre de disposer d'une capacité d'autofinancement (hors avance démarrage) d'un montant au moins égal à Un milliard deux cents millions (1 200 000 000) F CFA pour le LOT 1 et d'un montant au moins égal à quatre milliards cinq cents millions (4 500 000 000) F CFA pour le LOT</p> <p>En effet, nous voudrions bien savoir si cette capacité d'autofinancement peut être prouvée par la ligne de crédit bancaire ou s'il y a un formulaire (modèle) à remplir.</p>	<p>Nous vous rappelons que cette capacité d'autofinancement doit être justifiée par une attestation de capacité financière conformément au point 3.3 de la sous-section C (Critère de qualification)</p>
66	<p>2) Dans le tableau présenté dans la section "PRELIMINAIRES + GROS ŒUVRE", Il n'y a pas de provision pour les activités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - GÉNÉRALITÉ - TERASSEMENT - CHARPENTE MÉTALLIQUE - PLONGEURS 	<p>Sans Objet</p> <p>(Nous concernant, Voir DPGF lot GO)</p>



67	4) Dans quelle section le prix lié à la « Mobilisation » doit-il être considéré?	Le prix lié à la « Mobilisation » est compris dans l'ENS GENERALITES
68	3) Dans le tableau récapitulatif financier total, la ligne de GROS ŒUVRE (Infrastructure / Superstructure) relative au Lot 2.2 dans la rubrique "PRELIMINAIRES + GROS ŒUVRE" est la même que la ligne de GROS ŒUVRE (Fondations) relative au Lot 2.1.	Sans objet
69	5) Il n'y a pas de ligne pour la soumission de la proposition de prix pour les travaux de démolition, liée au dossier CGB-LCI-DCE-+-STR-PE-007-0-DPGF DEMOLITION dans ce tableau. Dans quelle partie le prix de DEMOLITION doit-il être présenté?	Confer DPGF démolition renvoyé en PJ
70	6) Est-ce que les activités liées à la DEMOLITION font-elles partie des travaux du Lot 2.	Oui
71	7) Et si les valeurs estimées du projet changent, les paiements pertinents à l'entrepreneur sont-ils basés sur le montant réel des travaux effectués? Par exemple, si le volume de béton augmente, l'entrepreneur sera-t-il payé en fonction de la quantité de béton coulé?	Le marché est à prix global forfaitaire non révisable. Les quantités mentionnées dans le DGPF sont données à titre indicatif. Il appartient à l'entreprise de faire ses propres quantitatifs et d'en prendre l'entière responsabilité avant la remise de son offre.
72	Quel sera la date effective de démarrage des travaux pour les lots 1 et 2 ?	La date de démarrage sera communiquée ultérieurement
73	Le lieu de dépôt des déblais et d'emprunt ont-ils été déjà bien planifiés ? Veuillez nous indiquer concrètement ces endroits.	Le lieu de dépôt des déblais sera communiqué à l'entreprise ultérieurement
74	La base vie destinée au personnel chinois et au personnel béninois sera-t-elle implantée dans la zone des travaux ou le site du projet ? y'a-t-il une planification à cet effet ?	Sera fonction du plan d'installation de chantier que vous proposerai



75	Y'a-t-il des exigences quant à l'espèce et à la taille de couronne des arbres plantés ?	Il y aura une exigence et la taille des sujets sera à prendre en compte dans vos offres (Taille moyenne, grande)
76	Les plans détaillés nous seront-ils fournis ? Particulièrement, les plans sur les conduites d'eau usée et pluviale et les regards extérieurs, les tuyaux électriques, les fondations des clôtures. En outre, comment faire la couche d'étanchéité ?	<p>Les détails nécessaires pour le présent DCE sont fournis dans les dossiers.</p> <p>Les détails des conduites d'évacuation EU & EP, et des regards extérieurs sont donnés sur les plans d'assainissement EU/EP du lot VRD (Réf plan : CGB-LCI-DCE-PL-TN-VRD-103-0-Plan assainissement Eaux usées - Eaux pluviales)</p> <p>Les détails des fourreaux pour protection des câbles électriques sont donnés sur le plan lot VRD CGB-LCI-DCE-PL-TN-VRD-106-0</p> <p>Pas de détails sur fondation clôtures. Considérer les précisions du P-E-27-12-PLAN VRD GENERAL architecte pour le chiffrage des clôtures toutes sujétions comprises.</p> <p>La couche d'étanchéité à faire à quel niveau ? Les étanchéités sont prévues au niveau des toitures terrasses des bâtiments et à l'intérieur des locaux humides du projet (Confer dossier étanchéité dans le lot STRUCTURE).</p>
77	Il n'est mentionné nulle part ni dans le lot 1, ni dans le lot 2 les bordereaux des quantités de certains ouvrages cités dans la description du projet. Il s'agit par exemple de : -les terrains de volleyball -les terrains de basketball -les terrains de handball	<p>Ces ouvrages sont bien mentionnés dans les DQE.</p> <p>Se référer au DPGF CGB-LCI-DCE-LI-TN-VRD-003-0</p> <p>Y compris le DPGF des lots finitions contenu dans les lots Architectes</p>



78	<p>Le tableau récapitulatif du bordereau des quantités du lot 1 comporte certaines rubriques qui ne font pas objet de ce lot. Il s'agit des rubriques dans le tableau ci-après :</p> <p>LOT 2-GROS ŒUVRE LOT 3-ETANCHEITE LOT 4-FACADES LOT 12-PLOMBERIE / SANITAIRES - PROTECTION INCENDIE LOT 13-VENTILATION CLIMATISATION DESENFUMAGE LOT 14-ELECTRICITE - COURANTS FORTS LOT15-ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES - SECURITE INCENDIE LOT 16-ASCENSEURS-ETUDE DE TRAFIC LOT 17-GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE (GTC) LOT18-MOBILIER ET EQUIPEMENTS DE CUISINE</p> <p>Pouvons-nous ignorer ces rubriques en supposant que cela relève d'une erreur ?</p>	<p>Le tableau RECAP est général, il y a des prestations qui ne sont pas contenue dans le LOT 01 / Prière ne pas en tenir compte si tel est le cas.</p>
79	<p>Les trois premiers fichiers dans la liste des Bordereaux des quantités du lot 2 sont en doublon. Doit-on comprendre qu'il s'agit d'une erreur ?</p>	<p>Sans objet</p>
80	<p>Se référant à la sous-section C, plus précisément au point 4.2 b de l'expérience spécifique des travaux, il est mentionné : " Une expérience minimale de construction achevée de manière satisfaisante dans les domaines suivants (...) dans un délai maximum d'un an ". Ce qui en réalité semble un peu différent de ce qui est dit plus haut au point 4.2 a. Nous voulons donc à ce niveau comprendre, s'il faut nécessairement pour de tels projets, les avoir nécessairement achevés en un an ou s'il faudra se référer au taux de production sur un an, pour des projets de même nature dans notre expérience mais ayant une plus grande envergure.</p>	<p>Sans objet</p>
81	<p><u>Mécaniques</u></p> <p>1 -(Selon le 5.2.2.1 du document CGB-LCI-DCE-MEC-PE-TN-002-1-CCTP ainsi que les plans reçues, estimation les panneaux VRF internes dans les chambres ne sont pas inclus dans le cadre de cet appel d'offres.</p>	<p>Les champs du présent DCE ne couvrent pas la mise en place des unités intérieures et extérieures pour chambres des appartements ; ainsi que leurs commandes. Leurs fournitures sont prévues à la charge des preneurs des bâtiments.</p> <p>Juste l'alimentation et l'évacuation ELEC & FLUIDE ont été prévues (Réf : CGB-LCI-DCE-MEC-PE-TN-002-1-CCTP page 32)</p> <p>(Réf : CGB-LCI-DCE-PL-TN-CVC-130/140/150/160-0</p>




82	2 -(La capacité et les spécifications techniques du séparateur d'hydrocarbures dans les bâtiments résidentiels ne sont pas connues.	Séparateurs à hydrocarbures décrit dans le document CGB-LCI-DCE-MEC-PE-TN-0002-0- CCTP page 96 Et dans le lot VRD, décrit dans le document CGB-LCI-DCE-PE-TZ-VRD-002-0-CCTP page 17, 2.9 Assainissement
83	4 -(Les caractéristiques des tête de pompes solaire, du système de circulation et de filtration de la piscine ne sont pas connues.	Confer les documents suivants renvoyés en PJ : CGB-LCI-DCE-MEC-PE-TN-002-1-CCTP CGB-LCI-DCE-NC-TN-PLB-125-1-NDC PISCINE & JACUZZI CGB-LCI-DCE-LI-TN-MEC-004-1-LISTE DES EQUIPEMENTS
84	5 -(Les caractéristiques du débit des pompes solaire, du système de circulation et de la piscine ne sont pas connues.	Confer les documents suivants renvoyés en PJ : CGB-LCI-DCE-MEC-PE-TN-002-1-CCTP CGB-LCI-DCE-NC-TN-PLB-125-1-NDC PISCINE & JACUZZI CGB-LCI-DCE-LI-TN-MEC-004-1-LISTE DES EQUIPEMENTS
85	6 -(La capacité du panneau solaire dans le système de panneaux solaires du POOL HOUSE n'est pas connue.	Confer les documents suivants renvoyés en PJ : CGB-LCI-DCE-MEC-PE-TN-002-1-CCTP CGB-LCI-DCE-NC-TN-PLB-125-1-NDC PISCINE & JACUZZI CGB-LCI-DCE-LI-TN-MEC-004-1-LISTE DES EQUIPEMENTS
86	7 -(La capacité et les spécifications techniques du système d'adoucissement de l'eau dans le système solaire du bâtiment de la piscine ne sont pas connues.	Confer les documents suivants renvoyés en PJ : CGB-LCI-DCE-MEC-PE-TN-002-1-CCTP CGB-LCI-DCE-NC-TN-PLB-125-1-NDC PISCINE & JACUZZI



		CGB-LCI-DCE-LI-TN-MEC-004-1-LISTE DES EQUIPEMENTS
87	8 -(Les spécifications (tête et débit) de la pompe de circulation du réservoir d'eau et du système de chloration du réservoir d'eau ne sont pas connues.	<p>Confer les documents suivants renvoyés en PJ :</p> <p>CGB-LCI-DCE-MEC-PE-TN-002-1-CCTP</p> <p>CGB-LCI-DCE-NC-TN-PLB-125-1-NDC PISCINE & JACUZZI</p> <p>CGB-LCI-DCE-LI-TN-MEC-004-1-LISTE DES EQUIPEMENTS</p>
88	9 -(Les spécifications techniques des réservoirs de traitement des eaux usées, y compris le débit du fluide en entrée/sortie et le type de filtres utilisés dans la zone, ne sont pas connues.	Au lot VRD. Confer document CGB-LCI-DCE-PE-TZ-VRD-002-0-CCTP
89	10 -(Les équipements et pompes des locaux techniques au nom RESERVOIR , dans la zone, ne sont pas précisés	<p>Confer les documents suivants renvoyés en PJ :</p> <p>CGB-LCI-DCE-MEC-PE-TN-002-1-CCTP</p> <p>CGB-LCI-DCE-NC-TN-PLB-125-1-NDC PISCINE & JACUZZI</p> <p>CGB-LCI-DCE-LI-TN-MEC-004-1-LISTE DES EQUIPEMENTS</p>
90	11 -(Les spécifications techniques et les détails de supports de fixation des différents systèmes d'installation ne sont pas disponibles dans les documents.	<p>Confer document CCTP MEC ; Réf :</p> <p>CGB-LCI-DCE-MEC-PE-TN-002-1-CCTP</p>
91	12 -(Spécifications, détails et marques des équipements sanitaires utilisés dans les installations sanitaires et les cuisines de projet (dans les unités résidentielles, commercial et piscine), non mentionné. En raison de la grande variété de prix de ces produits et aussi de la différence de luxe dans la conception bâtiments résidentiels, il est nécessaire d'expliquer les détails de ces équipements afin d'en estimer le prix au mieux et plus précisément.	<p>Etude cuisiniste sans objet dans le champ du présent DCE. Juste l'alimentation et l'évacuation ELEC et FLUIDE prévues en attente. Equipements cuisines à la charge du preneur.</p> <p>Sinon au niveau des unités résidentielles, se référer au CGB-LCI-DCE-MEC-PE-TN-002-1-CCTP</p> <p>Ex :</p>



		<p>Evier à poser</p> <p>Moderna - LAVELLI 2 cuves 1200 INOX NF nu 501E</p> 	<p>Ces propositions restent à soumettre à l'approbation de l'architecte.</p>
92	<p>13 -(Le NOMBRE DE PRESSION des tuyaux en polyéthylène (HDPE) supposés (sera utilisé) dans le réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales n'a pas été spécifié. au chapitre(Art.) 2.9 du document CG P-L'CI-DICE-PE-TZ-VRD-002-0-CCTP, il est mentionné que les canalisations ce système est de classe d'épaisseur CR8 ; compte tenu de la similitude des deux classes de pression PN4 et PN6 avec la classe d'épaisseur ci-dessus, Il est recommandé de déterminer la classe de pression souhaitée pour faire fonctionner les lignes de ce réseau</p>		<p>La pression nominale est sans objet pour les tuyaux PEHD de collecte des EU et EP. Le coefficient de rigidité CR les définit, et pour notre cas, ils seront de CR8 précisé dans le document CGB-LCI-DCE-MEC-PE-TN-002-1-CCTP du lot VRD.</p>
93	<p><u>Installations électriques</u></p> <p>1 -(Il semble que l'estimation des gaine basse tension dans la zone soit à revoir. Pour chaque bâtiment, un jeu de gaines autant de câbles basse tension est nécessaire.</p>		<p>Les gaines sont estimées comme un ensemble pour chaque bâtiment. Confer les chapitres « DISTRIBUTION ELECTRIQUE » dans le document CGB-LCI-DCE-PE-TN-ELE-002-1-DPGF.</p>
94	<p>2 -(Il semble que l'estimation des gaine moyenne tension dans la zone soit à revoir. Pour chaque phase, Une gaine séparée doit être estimée.</p>		<p>Les gaines sont estimées comme un ensemble pour chaque bâtiment. Confer les chapitres « DISTRIBUTION ELECTRIQUE » dans le document CGB-LCI-DCE-PE-TN-ELE-002-1-DPGF.</p>
95	<p>3 -(Il semble que l'estimation des gaine haute tension dans la zone soit à revoir. d'après le plan de la zone, il faut prévoir un gaine de rechange.</p>		<p>Les gaines HT sont étudiés dans le lot VRD, l'entreprise peut faire une proposition de gaine par phase.</p>
96	<p>4 -(Les calculs de taille de câbles moyenne tension et basse tension ne sont pas fournis. Il semble que dans certains cas, la taille des câbles soit supérieure à la taille requise.</p>		<p>Les détails nécessaires pour le présent DCE sont fournis dans les dossiers.</p> <p>Confer le document suivant pour les sections de câble calculées : CGB-LCI-DCE-PE-TN-ELE-002-1-DPGF.</p> <p>l'entreprise peut effectuer ses notes de calcul de câbles pour vérifier les sections de câbles, d'en prendre l'entière responsabilité avant la remise de son offre en cas de modification.</p>



97	5 -(Les spécifications techniques des câbles moyenne tension et basse tension de la zone ne sont pas connues.	Confer le chapitre « CANALISATIONS » dans le document CGB-LCI-DCE-PE-TN-ELE-002-1-CCTP.
98	6 -(Le plan de câblage basse tension n'est pas fourni dans la zone .	Les détails nécessaires pour le présent DCE sont fournis dans les dossiers. Le plan de câblage doit être réalisé par l'entreprise dans son étude EXE.
99	7 -(La légende des tableaux électriques moyenne tension et basse tension n'est pas fournie.	Conférer les documents suivants pour avoir une idée sur les puissances ainsi que les légendes des TDs : CGB-LCI-DCE-PL-TN-MEP-100-1- CARNET PLANS DE MAQUETTAGE - BATI A CGB-LCI-DCE-PL-TN-MEP-101-1- CARNET PLANS DE MAQUETTAGE - BATI B CGB-LCI-DCE-PL-TN-MEP-102-1- CARNET PLANS DE MAQUETTAGE - BATI C CGB-LCI-DCE-PL-TN-MEP-103-1- CARNET PLANS DE MAQUETTAGE - BATI D CGB-LCI-DCE-PL-TN-MEP-104-1- CARNET PLANS DE MAQUETTAGE - CENTRE COM CGB-LCI-DCE-PL-TN-MEP-105-1- CARNET PLANS DE MAQUETTAGE- POOL HOUSE CGB-LCI-DCE-PL-TN-MEP-106-1- CARNET PLANS DE MAQUETTAGE- SITE CGB-LCI-DCE-NC-TN-ELE-200-1-Bilan de puissance électrique
100	8 -(La colonne montante BT n'est pas prévue pour les bâtiments BAT A et BAT D).	Les synoptiques sont des synoptiques de principe, le bâtiment A et similaire bâtiment B « pas de réseau de remplacement », et bâtiment D et similaire bâtiment C.
101	9 -(Le niveau de court-circuit des panneaux électriques basse tension n'est pas connu.	Un détail d'EXE, doit être réalisé par l'entreprise dans son étude EXE.



102	10 -(Le niveau de court-circuit du réseau moyenne tension n'est pas connu.	Un détail d'EXE, doit être réalisé par l'entreprise dans son étude EXE.
103	11 -(Les relais souhaités pour les interrupteurs de protection moyenne tension et basse tension ne sont pas connus.	Confer le document suivant : CGB-LCI-DCE-SY-TN-ELE-210-1-Synoptiques de distribution HT.
104	12 -(Dans l'estimation du panneau moyenne tension, le relais SEPAM et les équipements de mesure sont également sont considérés dans l'estimation des prix.	Oui.
105	13 -(La conception des panneaux basse tension des sous-stations électriques (panneaux TIPI) n'a pas été fournie.	Confer les documents suivants pour avoir une idée sur le nombre des TIPI, les détails du tipi seront fournis par le concessionnaire énergétique local : CGB-LCI-DCE-PE-TN-ELE-002-1-DPGF.
106	15 -(La taille du chemin de câbles dans certains bâtiments, par exemple dans le bâtiment POOL HOUSE, semble insuffisante.	Les CDC sont calculés avec une réserve de 30%, l'entreprise peut faire ces propres calculs, d'en prendre l'entière responsabilité avant la remise de son offre en cas de modification.
107	16 -(Selon les documents d'appel d'offres, il semble qu'il y ait un écart entre le nombre d'équipements électriques reliés aux bâtiments latéraux du site dans le document BOQ et les dessins. Ces équipements sont repris dans les rubriques PETIT APPAREILLAGE et ECLAIRAGE.	Les quantités mentionnées dans le DGPF sont données à titre indicatif. Il appartient à l'entreprise de faire ses propres quantitatifs, d'en prendre l'entière responsabilité avant la remise de son offre.
108	17 -(A l'intérieur des unités résidentielles à usage monophasé, la conception est basée sur le câble à l'intérieur du conduit. Il convient de noter que Si un conduit est utilisé, un fil doit être utilisé au lieu d'un câble.	Sans Objet
109	18 -(Le plan et le diagramme de colonne montante du système de terre ne sont pas fournis. De plus, les valeurs requises pour ce système ne sont pas spécifiées dans le document BOQ.	La réalisation de la boucle principale du réseau de terre est hors lot - voir lot gros œuvre. Le présent lot aura la vérification du réseau et des différentes liaisons équipotentielles. Confer chapitres « RESEAU DE TERRE» dans le document CGB-LCI-DCE-PE-TN-ELE-002-1-CCTP, pour avoir une idée sur les valeurs requises.



110	19 -(La hauteurs des lampadaires (pied de lampes) sont de 8 mètres aux plans électriques et de 12 mètres au document BOQ. L'estimation est basée sur le document BOQ.	8m.
111	20 -(Les spécifications techniques des Communication Boxes ne sont pas connues.	Confer chapitre « DISTRIBUTION IMMEUBLES» dans le document CGB-LCI-DCE-PE-TN-ELE-002-1-CCTP.
112	21 -(Les spécifications techniques et l'équipement à l'intérieur des boîtiers de communication (Communication Boxes) n'ont pas été annoncés.	Confer chapitre « DISTRIBUTION IMMEUBLES» dans le document CGB-LCI-DCE-PE-TN-ELE-002-1-CCTP.
113	22 -(Les spécifications techniques des câbles à fibres optiques n'ont pas été annoncés.	Les détails nécessaires pour le présent DCE sont fournis dans les dossiers ; « Détails du nombre de brins et du type de câbles FO ». Confer les chapitres CFA dans le document CGB-LCI-DCE-PE-TN-ELE-002-1-CCTP.
114	23 -(Dans les plans reçues, l'emplacement d'utilisation des câbles à fibres optiques 24 Core - 60 Core - 72 Core dans la zone n'est pas clair.	Le détail n'est pas transmis, l'entreprise peut faire sa proposition si elle ne veut pas rester sur la solution proposée, d'en prendre l'entière responsabilité avant la remise de son offre en cas de modification. Éléments d'entrée : <ul style="list-style-type: none"> • BATIMENT ECONOMIQUE : FIBRE OPTIQUE MULTIMODE OM3 24 BRINS. • BATIMENT MOYEN STANDING : FIBRE OPTIQUE MULTIMODE OM3 24 BRINS. • BATIMENT BON STANDING : FIBRE OPTIQUE MULTIMODE OM3 24 BRINS. • BATIMENT HAUT STANDING : FIBRE OPTIQUE MULTIMODE OM3 6 BRINS. • CENTRE COMMERCIAL : FIBRE OPTIQUE MULTIMODE OM3 144 BRINS. • POOL HOUSE : FIBRE OPTIQUE MULTIMODE OM3 12 BRINS. GUERITE : FIBRE OPTIQUE MULTIMODE OM3 1 BRIN



115	24 -(Le schéma de colonne montante de l'antenne centrale n'est pas fourni.	Les détails nécessaires pour le présent DCE sont fournis dans les dossiers. Des schémas de principe sont fournis dans le dossier.
116	26 -(Les spécifications techniques et les détails de mise en œuvre des supports dans les installations électriques ne sont pas fournis.	Sans Objet. Un détail d'EXE, doit être réalisé par l'entreprise dans son étude EXE
117	27-(Les spécifications techniques du système d'interphonie ne sont indiquées dans aucune des BAT, étant donné que la variété des prix des produits est grande, il est nécessaire de connaître des spécifications plus détaillées afin d'annoncer et d'estimer le prix proposé plus appropriée. Par exemple, dans BAT-D, seules l'image et la marque du système d'interphonie sont mentionnées, mais Il n'y a aucun commentaire sur la taille de l'écran LCD ou le modèle du système.	Le système interphonie et vidéo dans les bâtés D proposé devra assurer la communication entre les guérites et chaque appartement, téléphone fixe ou un smartphone avec ou sans application grâce à une platine de défilement des noms et numéros de téléphone installée dans chaque guérite, ainsi que commander l'ouverture des portes avec un badge. La communication sera assurée par un modem full GSM. La solution proposée est de la marque URMET pack LISA, ou un système techniquement équivalent la taille d'écran à valider avec l'archi.
118	28-(Les spécifications techniques du système PARKING MANAGEMENT ne sont pas indiquées dans les BAT-C et BAT-D.	Confer chapitre « CONTROLE DE PARKING » dans le document CGB-LCI-DCE-PE-TN-ELE-002-1-CCTP. Et le document suivant : CGB-LCI-DCE-SY-TN-ELE-403-1-Synoptique du système de contrôle de parking.
	29- En raison de l'intelligence de BAT-D, la conception intelligente de ce BAT n'est pas indiquée dans la conception des cartes, en raison de son efficacité dans le prix du système intelligent, il est obligatoire de fournir la conception et les spécifications du système intelligent.	Le système demandé est bien décrit dans le chapitre « DOMOTIQUE » dans le document CGB-LCI-DCE-PE-TN-ELE-002-1-CCTP.
119	30-(Les spécifications techniques des ascenseurs dans BAT-A, BAT-B, BAT-C, BAT-D, POOL HOUSE, CENTRE COMMERCIAL ne sont pas expliquées.	Confer Notice technique ascenseur renvoyé en PJ
120	<u>Général</u> 1-Si les quantités réelles de travaux effectués sont supérieures ou inférieures aux valeurs estimées mentionnées dans les tableaux B.O.Q, comment l'entrepreneur sera-t-il payé ? Le mode de paiement, tel que mentionné à l'article 5 de la section VII, sera-t-il basé sur le volume réel de travail multiplié par le prix unitaire de cet article?	Le marché est à prix global forfaitaire non révisable. Les quantités mentionnées dans le DGPF sont données à titre indicatif. Il appartient à l'entreprise de faire ses propres quantitatifs et d'en prendre l'entière responsabilité avant la remise de son offre.



121	2-Considérant la quantité énorme de béton qui sera utilisée dans le projet, est-il possible d'implanter une centrale à béton sur les terrains du projet ou ses abords?	Possible
122	3-Selon les changements au B.O.Q., ainsi que la nécessité d'obtenir des renseignements sur les prix des biens de consommation auprès des fournisseurs des biens, Veuillez prolonger d'un mois le délai de livraison des documents d'appel d'offres.	Sans Objet
123	4-Concernant le sujet (ETANCHEITE) dans le lot 2, d'après les plans des immeubles BATIMENT-A (Appart. ECONOMIQUE), dans ce type d'immeubles il y a des toilettes, des terrasses et des toits, dans lequel une isolation étanche doit être utilisée, mais aucun volume n'est pris en compte pour cela dans la liste des valeurs et volumes pertinents. Veuillez préciser cette ambiguïté s'il vous plaît.	Confer plan d'étanchéité Bâtiment ECO A et DPGF ETAN renvoyé en PJ

Date limite des questions : 12 novembre 2022

Date limite des réponses : 14 novembre 2022

Date limite de dépôt des offres : 30 novembre 2022

Fait à Cotonou le 14 novembre 2022

